



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 26 septembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 26 septembre 2022, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, madame Jacinthe Campagna, vice-présidente et monsieur Guy Arseneault, conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général, Monsieur Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances et Me Steve St-Arnaud, greffier adjoint.

Déclaration d'ouverture par monsieur le président.

E 413-26-09-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 414-26-09-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE le greffier adjoint est dispensé de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers ont été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la vice-présidente Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2022 et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés par le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 415-26-09-22

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : la vice-présidente Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 23 septembre 2022;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 5 598 929,59 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 416-26-09-22

DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES SALARIÉES EMBAUCHÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte des rapports d'embauche produits par le directeur général adjoint, conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du *Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan*, pour l'embauche de madame Sarah Boisjoli, à titre d'employée temporaire pour agir comme technicienne en documentation - volet animation et de monsieur Réal Garon, à titre d'employé temporaire pour agir comme préposé à l'accueil, le tout aux salaire, termes et autres conditions de la convention collective du *Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN)*.

D 417-26-09-22

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÈGLEMENT SH-670.1

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, le greffier adjoint dépose une copie du document modifié et du procès-verbal de correction relativement au Règlement SH-670.1.

E 418-26-09-22

OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UNE BOÎTE DE CAMION EN ALUMINIUM - RAM 3500/5500

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une boîte de camion en aluminium;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la vice-présidente Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour l'acquisition d'une boîte de camion en aluminium au plus bas soumissionnaire conforme, soit **9081-0060 Québec inc. faisant affaire sous le nom Fourgons Élite**, au montant forfaitaire de 58 240 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 419-26-09-22

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON SUR DEMANDE DE PRODUITS DE QUINCAILLERIE DE FIXATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et livraison sur demande de produits de quincaillerie de fixation;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule notamment que les quantités indiquées au bordereau de soumission sont à titre indicatif et que ces quantités n'engagent la Ville en aucune façon quant aux quantités réelles à être achetées;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement par la Ville se fera selon ses besoins et à sa demande, sans obligation de sa part;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

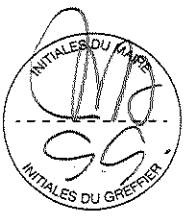
PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour la fourniture et livraison sur demande de produits de quincaillerie de fixation au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Vis Mauricie inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan

E 420-26-09-22

**AUTORISATION - CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES EAUX DE
LAVAGE À L'ACIDE CITRIQUE - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU
DU LAC-À-LA-PÊCHE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un contrat à Sanimont Environnement inc. pour le transport des eaux de lavage à l'acide citrique provenant de la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche, et ce, par délégation de pouvoirs suivant les règles d'application au Règlement général SH-1;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que le contrat demeure en vigueur pour une durée plus longue que celle initialement prévue;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la vice-présidente Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la continuation du contrat de gré à gré avec **Sanimont Environnement inc.** pour le transport des eaux de lavage à l'acide citrique provenant de la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche de même que les dépenses découlant de ce contrat, suivant les prix unitaires convenus à l'entente, mais jusqu'à concurrence d'un montant total maximum de 99 999 \$, taxes nettes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 421-26-09-22

**AUTORISATION - CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE À
LA MARINA DE GRAND-MÈRE**

CONSIDÉRANT la crue des eaux et l'importante quantité de débris ligneux transportée par la rivière Saint-Maurice à la Marina de Grand-Mère au printemps dernier;

CONSIDÉRANT l'urgence d'intervenir afin de limiter les dommages et d'assurer l'intégrité structurelle des quais à la marina;

CONSIDÉRANT QUE conséquemment, plusieurs interventions et opérations ont été requises dans un contexte où de nouveaux débris se sont accumulés;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la conclusion d'un contrat de gré à gré pour des travaux de nettoyage à la Marina de Grand-Mère et que, conséquemment, soit effectué un paiement à **MCV Océan inc.** au montant total de 79 571,22 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 422-26-09-22

AUTORISATION - VENTE D'ÉQUIPEMENTS PAR APPEL D'OFFRES - CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se départir d'équipements n'étant plus requis;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) offre aux municipalités un service de disposition de biens excédentaires;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la vice-présidente Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la division approvisionnement du Service des finances à procéder à la disposition des équipements ci-dessous par un processus appel d'offres, et ce, via le service offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales :

- 2 compresseurs à air Deuilbiss, modèles VAP 5050 et VDT 5008
- 1 speed shore avec pompe;
- 2 moteurs électriques 200 HP.

Que le comité exécutif impute les recettes de la vente au fonds général de la Ville.

Que le comité exécutif autorise le directeur du Service des finances à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 423-26-09-22

AUTORISATION DE SIGNATURE - TROISIÈME MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT - RÉSEAU ALLÉGÉ QUÉBEC INC. / LIGHTENING GRID QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a autorisé la signature de l'offre d'achat par Réseau Allégé Québec Inc./ Lightning Grid Québec Inc., par la résolution E 251-16-05-22 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'une modification à l'offre d'achat a été signée afin de prolonger jusqu'au 29 juillet 2022 le délai prévu à l'article 7.1 de cette offre, et ce, par la résolution E 328-04-07-22 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT Qu'une deuxième modification à l'offre d'achat a été signée afin de prolonger jusqu'au 30 septembre 2022 les délais prévus aux articles 7.1 et 8.2 de cette offre, et ce, par la résolution E 347-25-07-22 adoptée lors de la séance extraordinaire du 25 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE Réseau Allégé Québec Inc./ Lightning Grid Québec Inc. a transmis l'avis phase I conformément à l'article 7.2 de l'offre d'achat;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE Réseau Allégé Québec Inc./ Lightning Grid Québec Inc. a besoin de temps supplémentaire afin de compléter ses travaux d'analyse pour la phase 2 de son projet;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu de signer une troisième modification à l'offre d'achat afin de modifier certaines modalités;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la troisième modification portant le numéro MTDOCS 45701994 à l'offre d'achat intervenue avec Réseau Allégé Québec Inc./ Lightning Grid Québec Inc., et ce, afin de modifier certaines modalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 424-26-09-22

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - GESTION DOMAINE LE CAMPAGNARD INC.

CONSIDÉRANT le développement domiciliaire Domaine le Campagnard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec le promoteur afin d'établir les modalités de réalisation des travaux;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la vice-présidente Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Gestion Domaine le Campagnard inc. concernant le développement domiciliaire Domaine le Campagnard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 425-26-09-22

MODIFICATION - RÉOLUTION E 371-22-08-22

CONSIDÉRANT la résolution E 371-22-08-22 adoptée par le comité exécutif lors de la séance tenue le 22 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette résolution;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif modifie la résolution E 371-22-08-22 par le remplacement de « 9039-4701 Québec inc. » par « 9069-6279 Québec inc. » au titre de la résolution, au préambule ainsi qu'au premier paragraphe et deuxième paragraphe du dispositif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 48.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Michel Angers
Président

Me Steve St-Arnaud
Greffier adjoint